



l'oxygène
à la source

N°094-24

EXERCICE 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<p>Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 31 Représentés : 5 Quorum : 27</p>

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 26 mars 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Jean-François DEGENNE, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Mme, MM. Marielle JUILIEN, Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme & M. Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Jean-Yves MÂCHARD, Christian VERMELLE

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Adrien GUILMAIN, Benjamin MARIAS, Patricia MERMOZ, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Sébastien BRIAND, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Emmanuel GEORGES, Didier GALMICHE

AVAIENT DONNE POUVOIR

François ASTORG à Fabienne GREBERT
Benjamin MARIAS à Pierre BRUYERE
Patricia MERMOZ à Gilles VIVIAN
Didier SARDA à Frédérique LARDET
Yohann TRANCHANT à Roland LOMBARD

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

EXERCICE 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Exposé de Patrick LECONTE,

L'approbation du compte administratif 2023 a permis de mettre en évidence les résultats dégagés par les sections du budget annexe Assainissement.

Il est rappelé que le montant minimum réglementaire à affecter en réserves doit permettre de couvrir le déficit éventuel de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes.

Il est donc proposé au Comité, après avis favorable de la Commission des Finances du 25 mars 2024, d'affecter les résultats de fonctionnement 2023 du budget annexe Assainissement comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	€ HT
Résultat de fonctionnement global 2023	23 565 365,13
Résultat d'investissement sur les opérations réalisées 2023	8 164 447,85
Restes à réaliser en recettes d'investissement 2023	4 995 468,86
Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2023	19 354 373,86
Résultat d'investissement global dégagé (négatif) 2023	- 6 194 457,15
Affectation en réserves prélevée sur le résultat de fonctionnement 2023	6 200 000,00
Report en fonctionnement au budget 2024	17 365 365,13

Les membres du Comité sont invités à approuver l'affectation des résultats 2023 du budget annexe Assainissement.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

Voix POUR : 36
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

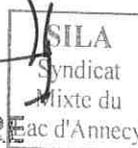
Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



Acte reçu à la Préfecture
Le 15 AVR. 2024
Publié le 18 AVR. 2024

Exécutoire le
Le Président,
Pierre BRUYERE

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

